## **SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 20 septembre 2019, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Messieurs CHARDONNEREAU Michel et PHELOUZAT Nicolas, excusés.

Madame BEBIN Sylvie été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

## Rapport annuel SIVOM NORD-ALLIER

Le Conseil Municipal prenant acte du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement au SIVOM NORD-ALLIER, ne forme aucune observation particulière.

# au budget N° 02

Décision modificative Faisant suite à une simple erreur d'imputation au budget, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, corrige comme suit :

- Emprunts Annuités 2017 et 2018 EPF-SMAF (16872) : - 22.337.68 €.
- Immobilisations financ. annuités 2017 et 2018 EPF (27638) : + 22.337,68 €.

## **Horaires Agence Postale Communale**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du changement des jours et horaires d'ouverture de l'APC (Agence Postale Communale) comme suit :

- Du lundi au jeudi : 9 H / midi 14 H / 16 H 30,
- Le vendredi: 9 H / 11 H 30.

#### **SDE 03**

## Adhésion de MONTLUÇON, MOULINS, VICHY

Monsieur le Maire rappelle l'adhésion de la commune de POUZY-MESANGY au SDE 03, (Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier regroupant 314 communes), toutes sauf MONTLUcON, MOULINS et VICHY et l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre.

Le SDE 03 a reçu une demande d'adhésion des villes de MONTLUÇON, MOULINS et VICHY, souhaitant adhérer au titre de la compétence Autorité Organisatrice de la Distribution d'Électricité, à compter du 1er janvier 2020.

Ces demandes d'adhésion font suite aux délibérations suivantes :

- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de MONTLUÇON en date du 27 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de MOULINS en date du 14 juin 2019
- Délibération du Conseil Municipal de la Ville de VICHY en date du 24 juin 2019

Le SDE 03 a approuvé les demandes d'adhésion par délibération du comité syndical le 11 juillet 2019.



Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient maintenant aux Conseils Municipaux et Conseils Communautaires des communes et EPCI à fiscalité propre adhérant au syndicat de se prononcer sur cette adhésion.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-18.

Considérant la délibération du 27 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de MONTLUcON sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1er janvier 2020,

Considérant la délibération du 14 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de MOULINS sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1er janvier 2020,

Considérant la délibération du 24 juin 2019 du Conseil Municipal de la Ville de VICHY sollicitant son adhésion au Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier au 1er janvier 2020,

Considérant la délibération du 11 juillet 2019 du Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier acceptant les trois demandes d'adhésion de ces trois villes pour une prise d'effet au 1er janvier 2020.

Après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion des villes de Moulins, Montluçon et Vichy au SDE 03 au 1er janvier 2020.

#### ATDA

## pour la protection des données

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence Technique Départementale de l'Allier est un établissement public administratif qui a pour objet d'apporter une assistance Création d'un service d'ordre juridique, financier et technique à ses collectivités adhérentes.

Ainsi, l'ATDA propose à ses membres, au titre des missions de base :

- Une assistance informatique,
- Une assistance en matière de développement local,
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Une assistance financière.

Au titre du service optionnel assistance technique voirie / ouvrages d'art :

- Une assistance technique (voirie, espaces publics, ouvrages d'art, bâtiments):
- Une assistance au suivi des ouvrages d'art,
- Une assistance à la gestion de la voirie,
- Un appui à la rédaction des actes du domaine public.

Au titre du service optionnel urbanisme :

- Une animation du réseau des services instructeurs ;
- Une assistance pour l'application du droit de sols pour les communes compétentes et les EPCI compétents ;
- Une assistance en matière d'urbanisme réglementaire :
- Une assistance pour les outils d'aménagement sous forme notamment de conduite d'étude.
- Une assistance pour la mise en œuvre des outils d'action foncière.

Lors de sa réunion du 12 juillet 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire a



décidé de compléter ces différentes prestations en proposant un service protection des données à caractère personnel.

Les prestations suivantes sont proposées au titre de ce service :

Conformément à l'article 39 du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), l'ATDA en tant que DPO mutualisé assure les missions obligatoires suivantes :

- Information et conseil aux élus et aux agents des communes et des établissements publics intercommunaux adhérents du service : action de sensibilisation, réunion d'information, formation, veille juridique et jurisprudentielle, conseil apporté lors de la conception ou de l'évolution substantielle d'un traitement, en cas de violation des données personnelles.
- Contrôle du respect du RGPD et du droit national en matière de protection des données et notamment : analyse et vérification de la conformité des activités de traitement.
- Ediction de recommandations
- Assistance pour la réalisation des analyses d'impact relatives à la protection des données (AIPD) notamment : dispense de conseils sur demande : nécessité ou non de réaliser une étude d'impact, méthodologie à suivre, mesures à appliquer pour atténuer les risques éventuels pesant sur les droits et les intérêts des personnes concernées.
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour retenir un prestataire externe en charge de réaliser l'étude d'impact.
- Vérification de l'exécution de l'analyse d'impact et si ses conclusions sont conformes au RGPD.
- Coopération et point de contact avec l'autorité de contrôle.

Outre ces missions obligatoires définies par le RGPD, les prestations suivantes sont également proposées :

- Assistance à la cartographie des traitements des données personnelles et à l'élaboration du registre des activités de traitements :
- Assistance au recensement (en lien avec les services du responsable de traitement),
- Assistance à l'élaboration du registre des activités de traitement et à sa mise à jour.
- Assistance pour définir et prioriser les actions à mener : réalisation d'un audit de conformité des traitements, aide à l'élaboration d'un plan d'actions de mise en conformité avec la réglementation, assistance en cas de violations des données personnelles (procédure de gestion, aide à la notification de violation de données à caractère personnel à l'autorité de contrôle, communication à la personne concernée, animation du réseau des délégués à la protection des données (réunions d'information, formation, échange de solutions et de bonnes pratiques, veille juridique et jurisprudentielle).

Conformément à l'article 38 du RGPD, les personnes concernées peuvent prendre contact avec le délégué à la protection des données au sujet de toutes les questions relatives au traitement de leurs données à caractère personnel et à l'exercice des droits que leur confère le RGPD.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les statuts de l'ATDA modifiés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 juillet 2018.



Ecole Instruction obligatoire à 3 ans Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une information reçue de la DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'ALLIER sur l'abaissement de l'âge du début de l'instruction obligatoire des enfants. A compter de la rentrée 2019, dès l'âge de 3 ans, les enfants devront être scolarisés. Cela concerne tous les enfants nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2016. A la demande des parents, un aménagement du temps de présence l'après-midi sera possible pour les élèves inscrits en petite section.

SICTOM

Collecte latérale robotisée

Monsieur Sébastien CHARLES, 2ème Adjoint, fait part à l'Assemblée d'une rencontre en mairie le 9 septembre dernier relative à la prochaine organisation du ramassage des ordures ménagères par le principe de la collecte latérale robotisée. Un aménagement des points de ramassage sera nécessaire. Une réunion d'information publique a été sollicitée.

Aire de repos de la Vieille Forge Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que début juillet, nous avons appris fortuitement le projet de suppression de l'aire de repos située route de LURCY au lieu-dit la Vieille Forge. Un courrier motivant toutes les réelles qualités de cette aire ombragée, agréable et fréquentée, de plus située sur le parcours des 4 Rivières a été envoyé à Monsieur le Président du CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ALLIER. Le service concerné a répondu qu'effectivement une démarche de rationalisation du parc d'aires d'arrêts départementales a effectivement été engagée mais que pour l'aire de la Vieille Forge, aucune décision de suppression à court terme n'a été prise.

Projet de centrale photovoltaïque

Il est évoqué un grand projet de centrale photovoltaïque au sol sur le territoire communal. Pour juger de l'impact environnemental, une visite de la centrale de BRAIZE est en programmation à l'initiative de la société en charge du dossier.

Château et cure de Pouzy (état)

Monsieur le Maire et le Conseil font part de leur attristement de voir le château de POUZY aujourd'hui à l'abandon, ainsi que l'ancienne Cure. Contigu à l'église Saint-Aignan dont les chapiteaux (11ème) sont classés MH, le vieux château a toujours été une fierté communale.

Rappelons que la cour d'honneur et le parc furent, de tradition, le lieu de la photo officielle de nombreux mariages.

Aujourd'hui se pose la question de la pérennité de ce patrimoine cher aux habitants.

L'architecte des BÂTIMENTS DE France a été dernièrement consulté et compte tenu de la protection par inscription au titre des Monuments Historiques, il propose un rendez-vous sur site avec le propriétaire.

Parcours PéPIT



Le CAUE, initiateur des ballades à thèmes dénommées PEPIT, vient de faire parvenir une première infographie de la fréquentation. Rappelons que le parcours concernant POUZY porte le nom « Arrêtez Balthazrd » et consiste en une chasse aux trésors sur une base de connaissances du patrimoine communal.

Déjà en retour de nombreux témoignages font part de la qualité des chemins, des paysages et du scénario. Autant de raisons de relever le défi...

Schéma Vélo

Le premier août dernier a été reçue en mairie un agent de MOULINS-TOURISME dans le cadre d'un projet de création d'itinéraires de balades à vélo destinés à un public familial et de pratiquants occasionnels. L'Office de Tourisme et MOULINS COMMUNAUTE recherchent des testeurs volontaires qui accepteraient de tester

cet automne les futurs itinéraires vélo avant leur mise en marché pour en fournir les points forts et les points d'amélioration.

Dénomination de l'espace Mini-Stade Après avoir évoqué plusieurs fois cette volonté, le Conseil Municipal décide de dénommer l'aire de jeux contigüe au mini-stade, l'Espace Nicolas Thollet. Une plaque signalétique, sur la base iconographique des panneaux d'entrée de village, sera installée sur le portail d'entrée.

Inauguration Mini-Stade et mise aux normes vestiaires du stade Le Conseil évoque l'inauguration officielle des réalisations de l'année, à savoir le mini-stade et la mise aux normes des vestiaires du stade. Une date est à définir.

Il est probable que les prochains Vœux du Maire intègrent cette inauguration.

Modalités location barnum communal

Avec la fin de la saison des festivités de plein air, il est à nouveau rappelé les modalités de location du barnum communal de plus en plus sollicité. Il convient aujourd'hui de prendre en compte l'obligation de présence au montage du Premier Adjoint Steve BOIRAT, dans une période presque incompatible avec sa profession d'exploitant agricole. Néanmoins, demeure la volonté de continuer ce service. Rappelons les modalités de prêt : gratuit pour les associations communales et les communes avec lesquelles existent des échanges de matériel, 150,00 € pour les autres. Impératif pour l'association ou la commune qui sollicite : effectif obligatoire d'installation de 10 personnes (1 + 9).

Questions diverses

Les DICT (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux) ont été demandées et reçues pour la pause des quatre panneaux d'entrée de village. Leur installation ne devrait plus tarder.

Le Conseil Municipal réfléchit à un règlement d'utilisation du mini-stade.

Monsieur Roger BOIRAT, habitant de la commune et VTTiste chevronné propose un parcours permanent dédié aux amateurs confirmés en raison de sa longueur et de ses difficultés. Un recensement de 40 kms sur les chemins et sentiers communaux. Une carte disponible en mairie concrétisera ce tracé.

Un remerciement spécial au couple Julie et Julien BAYOT qui ont pris l'initiative de dévégétaliser l'ancienne fontaine-lavoir de Mésangy.

